



Agence de Développement de l'Union Africaine (ADUA – NEPAD)

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

PHASE DE PRESELECTION DE CABINETS DE CONSULTANTS

PRESTATIONS DE SERVICES DE CONSULTATION POUR UNE ETUDE DE FAISABILITE REGIONALE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA BIOENERGIE DANS LES PAYS DE L'UEMOA

44/NPCA/NRG/UEMOA/QCBS/2019

INTRODUCTION

L'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) compte huit (08) États membres: Le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo, avec une superficie de 3 500 000 km² et une population estimée en 2017 à plus de 120 millions d'habitants.

L'espace géographique, politique et économique de l'UEMOA est confronté à un besoin croissant en sources d'énergie abordables pour combler les déficits chroniques dans la fourniture (production, transport et distribution) de produits et services énergétiques et répondre aux besoins de l'économie, tout en préservant l'environnement et en favorisant la reforestation et la biodiversité.

C'est dans ce contexte que l'UEMOA a adopté, en décembre 2001, la Politique Energétique Commune (PEC), dont les objectifs sont entre autres de: i) garantir la sécurité de l'approvisionnement énergétique de l'Union ; ii) développer et assurer la gestion optimale des ressources énergétiques en interconnectant systématiquement les réseaux électriques et en construisant des installations communautaires ; iii) promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ; iv) développer et améliorer l'accès des populations rurales de l'Union aux services énergétiques ; v) contribuer à préserver l'environnement.

La mise en œuvre de la PEC tient nécessairement compte de ses interactions avec les autres politiques communes adoptées au niveau de l'UEMOA, notamment, la politique agricole de l'Union (PAU), la politique commune d'amélioration de l'environnement (PCAIE) et la politique industrielle commune (PIC).

S'agissant de la PAU, elle a été adoptée en décembre 2001 pour contribuer durablement à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social des Etats membres et à la réduction de la pauvreté. A cette fin, elle vise à assurer la sécurité alimentaire en réduisant la dépendance alimentaire et en améliorant le fonctionnement des marchés des produits de base agricoles ainsi que les conditions de vie des producteurs agricoles en développant l'économie rurale et en améliorant leurs revenus et leur statut social.

La politique Commune d'Amélioration de l'Environnement a été adoptée e Janvier 2008 et a pour objectifs de 1) réduire les risques environnementaux ; et 2) préserver la biodiversité.

Pour atteindre ces objectifs, la PCAE est mise en œuvre selon quatre axes stratégiques, dont la " contribution à la gestion durable des ressources naturelles pour la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire ". A cette fin, la PCAE s'inscrit dans un ensemble cohérent avec les autres politiques communes et sectorielles de l'Union.

Quant à la Politique industrielle commune (PIC) de l'UEMOA, elle vise notamment (i) l'émergence d'entreprises performantes, y compris les entreprises communautaires, capables de satisfaire la demande intérieure dans des conditions compétitives, de faire face à la concurrence internationale et de promouvoir le progrès social ; (ii) le développement des ressources agricoles, pastorales, halieutiques et minières des Etats et de l'Union ; (iii) l'intensification des échanges commerciaux entre secteurs ; (iv) le développement économique équilibré des différentes régions de l'Union ; (v) la diversification et l'intensification du tissu industriel de l'Union.

Adopté en décembre 1999, la PIC constitue le cadre de référence pour la formulation de stratégies opérationnelles de diversification et d'intégration du tissu industriel de l'Union dans l'économie mondiale. C'est pourquoi, pour le développement durable de la région UEMOA, elle vise à répondre à quatre défis structurels du tissu industriel : diversification, densification, compétitivité et rationalisation.

La croissance économique de ces dernières années a accru la demande en énergie de la sous-région, tant dans le secteur industriel que dans les zones rurales. La fourniture de services énergétiques est un élément essentiel du progrès de l'agriculture et de l'agro-industrie et constitue la base d'une croissance et d'un développement socioéconomiques larges et inclusifs. Cependant, les exigences en termes de production et d'accès, de coût, de sécurité et de fiabilité sont également devenues plus contraignantes.

Les défis suivants sont notés :

- quarante-trois pour cent (43 %) de la population africaine n'a pas accès à l'électricité et ce pourcentage atteint 80 % dans les zones rurales. Cela a des conséquences importantes pour le développement rural, la croissance urbaine et la stabilité sociale. Selon le Hub Rural, chaque année, plus de 200 000 jeunes quittent la campagne pour les grandes villes de l'UEMOA à la recherche d'un emploi ;
- la prépondérance de la biomasse traditionnelle dans le bilan énergétique (plus de 80 % de la consommation) repose sur la surexploitation des forêts naturelles, contribuant ainsi à l'établissement d'un profond déséquilibre écologique malgré les efforts de reboisement et les différents programmes de gestion forestière développés par les États membres ;
- les femmes, principales utilisatrices de bois de chauffe pour la cuisine, passent trop de temps à le ramasser, négligeant d'autres activités liées à la santé maternelle et infantile ou à la génération de revenus. De plus, les pratiques culinaires traditionnelles entraînent des maladies respiratoires chez les femmes et les enfants ;
- l'approvisionnement en hydrocarbures de la plupart des États membres, principalement en produits pétroliers importés, représente une part importante de la consommation énergétique et accentue le déficit de la balance des paiements des États membres. Le niveau des prix des produits pétroliers est considéré comme élevé en raison de contraintes objectives telles que l'absence de rente, la petite taille des systèmes (liée à la taille du marché) limitant les possibilités d'exploitation des économies d'échelle ou l'utilisation de certaines technologies avancées et plus efficaces. Le coût élevé des hydrocarbures est préjudiciable à la croissance et à la compétitivité des industries des États membres. Les produits pétroliers représentent, en moyenne, 20 à 35 % de la consommation intermédiaire ; le facteur coût pénalise, en particulier, les communautés rurales, privant plus de 70% de la population de l'Union de l'accès direct aux soins de santé primaires et de l'amélioration des conditions de vie en général. L'électrification

rurale est principalement entravée par le manque de centrales électriques conventionnelles, les pertes d'énergie au niveau des lignes électriques de transport, les coûts élevés des infrastructures de transport et de distribution, d'où le besoin de sources d'énergie renouvelables alternatives ;

- au niveau environnemental, des dommages considérables sont causés par la déforestation avec pour corollaire, l'accélération de l'érosion des sols, la diminution de la productivité des terres, la perte de biodiversité, la dégradation des sources de captage d'eau, ce qui réduit la disponibilité de l'eau dans les plans d'eau, etc. Cela a également entraîné une réduction des possibilités économiques et des moyens d'existence et une vulnérabilité accrue aux chocs pour les populations qui dépendent directement des ressources naturelles pour leur subsistance. Les émissions de gaz à effet de serre (GES), dominées par les combustibles ligneux (bois de feu, charbon de bois), représentent plus de 40% des émissions, selon les différentes communications nationales.

La nécessité d'investir dans la bioénergie moderne sur le continent africain est évidente. Pour plus des deux tiers (2/3) de la population de la région UEMOA, la principale ressource énergétique reste le bois de chauffe. Ainsi, le problème de la déforestation, de la disparition du couvert végétal et enfin de la dégradation des sols, qui à leur tour compromettent la production agricole et l'autosuffisance alimentaire, devient de plus en plus aigu.

Par conséquent, la bioénergie, si elle est bien gérée, peut contribuer à la solution de ces problèmes en termes de diversification des sources d'énergie. La transformation de la biomasse traditionnelle en bioénergie moderne, principalement pour améliorer l'accès des populations rurales à l'énergie, peut stimuler la productivité agricole et la transformation rurale et remédier à la dégradation de l'environnement.

Le développement de la bioénergie moderne ne se fera pas sans surmonter certains défis à identifier. Les relever permettra de créer un effet d'entraînement sur la productivité agricole, en augmentant les débouchés des cultures vivrières et à fibres, la disponibilité des pâturages, du bois et des produits forestiers. En retour, l'amélioration de l'accès aux produits et services bioénergétiques modernes peut être une composante du mix des énergies renouvelables qui aura un impact sur l'augmentation de la productivité des secteurs agricole, de l'élevage, forestier et non agricole en milieux rural et péri-urbain.

La Commission de l'UEMOA en partenariat avec la Fondation des Nations Unies et le Hub Rural avait déjà élaboré une étude en 2008 sur le Développement Durable de la Bioénergie dans les pays membres. La présente étude a pour objectif de poursuivre cet effort en identifiant des pistes concrètes de mise en œuvre de projets relatifs à la bioénergie dans ses Etats membres.

Dans ce contexte et dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de développement des énergies renouvelables et alternatives du Programme Régional de Développement de l'Énergie (PRDE) du NEPAD, l'UEMOA a établi des contacts avec l'Agence de Développement de l'Union Africaine - NEPAD (ADUA-NEPAD) pour lancer une initiative pour le développement des bioénergies en Afrique de l'Ouest. Un des premiers jalons de cette initiative est l'élaboration d'une étude de faisabilité comme première phase d'un projet qui comprend également une table ronde sur la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de projets bioénergétiques spécifiques bancables, identifiés par la dite étude :

L'intérêt de l'Agence de développement de l'Union africaine - NEPAD (ADUA-NEPAD) dans ce partenariat avec l'UEMOA est de contribuer à la mise en œuvre du cadre continental de l'Agenda 2063 à travers le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA) et à travers le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) qui sont deux cadres prioritaires dans lesquels un certain nombre de programmes et projets sont mis en œuvre à l'ADUA-NEPAD. Parmi les valeurs ajoutées de la participation de l'ADUA-NEPAD à ce

projet, on peut citer le contrôle de la qualité du travail de conseil, le partenariat avec des universités et institutions internationales et l'adoption des résultats de l'étude de faisabilité pour promouvoir le développement de la bioénergie dans d'autres régions du continent, favorisant ainsi l'insertion de la bioénergie en tant que projet PIDA, afin d'accélérer l'adoption du mix des énergies renouvelables sur le continent.

Suite à deux (02) réunions du Comité technique ad hoc entre la Direction de l'Energie de la Commission de l'UEMOA et la Direction des Programmes de l'Agence du NEPAD devenu en 2019 l'Agence de Développement de l'Union Africaine (ADUA-NEPAD), une feuille de route pour l'Initiative Bioénergie a été élaborée et adoptée. Afin de mettre en œuvre cette feuille de route, un Accord-Cadre de coopération et de partenariat entre l'UEMOA et l'Agence du NEPAD a été signé en octobre 2016. En outre, un accord d'agence d'exécution sur la bioénergie, soutenu par l'Accord-Cadre, a été signé le 3 août 2018.

La feuille de route qui fait partie intégrante de la Convention, prévoit la réalisation d'une étude régionale de faisabilité pour la production de bioénergie dans la région UEMOA.

II. Objectifs de l'étude de faisabilité

2.1. Objectif général

L'objectif général de cette étude de faisabilité est de contribuer au développement des énergies renouvelables par le développement de la bioénergie avec une croissance socio-économique inclusive et durable comportant des bénéfices environnementaux. Ceci se fera à travers l'élaboration de projets bancables qui seront présentés à une table ronde pour la mobilisation de ressources.

2.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de l'étude de faisabilité sont de :

- a. informer sur les modèles d'entreprise (business model) les plus appropriés dans le domaine du développement de la bioénergie, tout au long de la chaîne de valeur, en termes de viabilité, de durabilité, de rentabilité (coût-bénéfice) et d'inclusivité (répondant aux besoins d'une majorité de la population, en particulier celles utilisant actuellement la biomasse traditionnelle ; et favorisant leur autonomisation) répondant ainsi aux critères de replicabilité et de mise à l'échelle ;
- b. identifier les axes de développement liés à la création de synergies positives entre la bioénergie (y compris la cogénération d'électricité), la productivité agricole, la reforestation et la sécurité alimentaire ;
- c. définir les conditions de valorisation et de développement des unités de production de bioénergie (en particulier le bioéthanol, le biodiesel et le biogaz pour l'accès aux énergies de cuisson ; l'électricité et le biocarburant) par la promotion du transfert de technologies ;
- d. présenter un nombre limité de scénarii, montrant les coûts – avantages ; les gains et pertes au plan économique, social et environnemental provoqués par les différentes options d'investissements à effectuer ;
- e. identifier les implications du développement de la bioénergie pour les petits exploitants agricoles et le soutien nécessaire pour atteindre la sécurité alimentaire et la sécurité énergétique par la bioénergie de manière synergique ;
- f. identifier les obstacles liés aux politiques et à la réglementation dans le cadre de la production, la distribution, l'accès et l'utilisation efficaces de la bioénergie et les solutions pour y remédier dans la région UEMOA/Afrique de l'Ouest ;
- g. élaborer des projets bancables et des plans d'affaires (business plans) à partir des options les plus prometteuses, afin de promouvoir la mise en œuvre de projets énergétiques intégrés à un coût abordable et accessible au plus grand nombre. Cela contribuera à

comblent les déficits d'accès à l'énergie des populations rurales et périurbaines d'Afrique de l'Ouest et en tirer des enseignements pour d'autres régions africaines en utilisant les projets PIDA.

- h. L'étude de faisabilité portera sur 6 pays de l'UEMOA situés dans différentes zones agro-écologiques, notamment : le Burkina Faso, la Côte-d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Niger, le Mali et le Sénégal.

Les domaines d'investigation

Tâches et Responsabilités du Consultant

1. une cartographie des ressources disponibles en matières premières et de leur potentiel (coût et volume/rendement) par rapport aux besoins de production de capacité bioénergétique (calibrée en fonction de la demande de produits bioénergétiques) ;
2. une analyse de l'évolution actuelle et potentielle de la demande de produits et services bioénergétiques ;
3. un recensement des technologies de conversion bioénergétique existantes et potentielles et des mécanismes pour stimuler l'offre ;
4. un recensement des expertises requises et de celles existantes pour mener à bien ce développement de la bioénergie, ainsi que du déficit de formation à combler ;
5. une analyse d'impact économique, financier, social et environnemental des différentes options basées sur l'utilisation des matières premières les plus prometteuses ;
6. une analyse des modèles d'affaires les plus viables à promouvoir et à reproduire dans les États membres de l'UEMOA et dans la sous-région.

Rapports/documents à fournir

7. Le Consultant transmettra les différents rapports/documents conformément au calendrier d'exécution des services dans les formats suivants :
 - 1 - Le rapport de démarrage (livré 3 semaines après l'attribution du contrat) - le rapport doit être transmis par la voie électronique : Le rapport de démarrage devrait réviser/mettre à jour le plan de travail et la méthodologie proposés sur la base des contributions et des amendements reçus du Comité d'examen technique.
 - 2- Le rapport d'étape (livré 12 semaines après l'attribution du marché) après l'exécution de la mission dans les États membres sous forme électronique, version Word (la plus récente possible), Arial 12.
8. 3- Le rapport final provisoire (20 semaines après l'attribution du contrat) sous forme électronique, version Word (la plus récente possible), Arial 12.
9. 4- Le rapport final (4 semaines après l'atelier de validation), tenant compte des observations et des amendements résultant de la tenue de l'atelier régional de validation en format électronique, version Word (la plus récente possible), Arial 12, et en format papier en trente (30) exemplaires.

L'Agence de Développement de l'Union Africaine invite les cabinets de consultants éligibles à manifester leur intérêt pour cette prestation de services. Les candidats intéressés devront fournir les informations montrant qu'ils ont les qualifications et l'expérience requises pour assurer cette prestation.

Les pièces suivantes doivent être fournies:

1. Une lettre officielle signée par l'autorité compétente exprimant l'intérêt du Cabinet à participer à cette consultation ;
2. Une description du profil général et de l'expérience du Cabinet dans les domaines suivants;
 - a. Activité principale du Cabinet;

- b. Noms des représentants légaux du Cabinet (Pouvoir juridique).
- c. En cas de Consortiums/Partenariats/Associations; il sera nécessaire de présenter une Convention de Collaboration précisant l'identité du Cabinet tête de file ;
3. Un registre de commerce et un certificat d'inscription au registre des impôts ainsi qu'une certification de paiement de taxes;
4. Une preuve de l'expérience antérieure du Cabinet sur la réalisation d'études comparables ;
et
5. La disponibilité d'un personnel qualifié avec une expérience dans les domaines de référence.
Les principaux experts devront avoir une bonne maîtrise du français à la fois écrit et parlé;

Délai d'exécution et de soumission des rapports : La durée de la consultation est de 6 mois. Le Cabinet devra rendre compte à l'Administrateur de Programme Principal en charge de la bioénergie au sein de l'Agence de Développement de l'Union Africaine – NEPAD.

Des consultants individuels peuvent s'associer à des Cabinets sous la forme de joint-ventures or de sous-traitants pour améliorer leurs qualifications. Les Cabinets des pays membres de l'Union Africaine et/ou les joint-ventures seront privilégiés.

Le Consultant sera sélectionné selon la méthode basée sur la Qualité et le Coût, définie selon les directives de procédures d'achat de l'Union Africaine.

Ceci est un appel à manifestation d'intérêt uniquement. La soumission de propositions financières n'est pas requise à ce stade de la procédure.

L'Agence de Développement de l'Union Africaine se réserve le droit de vérifier toute information fournie par les candidats, individuels ou en consortiums. Toute fausse information aboutira à une disqualification. L'Agence de Développement se réserve le droit d'annuler ou de rejeter toute manifestation d'intérêt sans avoir à en fournir la raison.

Les manifestations d'intérêt doivent être reçues à l'adresse ci-dessous au plus tard le 22 octobre 2019 à 14h30, (heure de l'Afrique du Sud); Elles doivent clairement mentionner l'objet de la consultation: **SERVICES DE CONSULTATION POUR MENER UNE ETUDE REGIONALE DE FAISABILITE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA BIOENERGIE DANS LA ZONE UEMOA ; REF : 44/NPCA/NRG/UEMOA/QCBS/2019”**.

L'Appel à manifestation d'intérêt peut aussi être envoyé par courrier électronique à l'adresse ci-dessous. Les candidats peuvent également obtenir des informations supplémentaires à l'adresse électronique ci-dessous durant les heures d'ouverture, de 8h00 à 17h00 (heure de l'Afrique du Sud).

Le Président du Comité Interne des Achats (IPC)
African Union Development Agency (AUDA-NEPAD)
230, 15th Road, P. O. Box 218 Midrand,
1685 Johannesburg, South Africa
Email: bathom@nepad.org , and procurement@nepad.org

A l'attention de la Division des Achats